



Communiqué de presse Cargo sous terrain AG

Olten, le 25 juin 2025

## Première étape du plan sectoriel pour le transport souterrain de marchandises définie

Cargo sous terrain (CST) se réjouit que le Conseil fédéral ait validé une première version du plan sectoriel pour le transport souterrain de marchandises. La décision du Conseil fédéral permet de poursuivre le développement ciblé du projet.



Le plan sectoriel constitue la base de l'aménagement du territoire pour la réalisation de la future infrastructure CST.

Le 25 juin 2025, le Conseil fédéral a approuvé la première version du Plan sectoriel des transports, partie Transports souterrains de marchandises. Cette décision s'appuie sur la loi fédérale sur le transport souterrain de marchandises (LTSM), selon laquelle le Conseil fédéral désigne les espaces appropriés pour la réalisation des installations correspondantes. Dans un premier temps, le Conseil fédéral a validé les résultats intermédiaires pour le tronçon de tunnel prévu par CST entre Härkingen et Zurich, qui serviront de base à la poursuite de la planification et de la coordination du projet. Par sa décision, le Conseil fédéral concrétise les conditions-cadres du projet CST et établit de manière contraignante les premiers résultats de la coordination territoriale pour les autorités. Il s'agit d'une étape importante pour la mise en oeuvre de la solution logistique CST, car les spécifications en matière de planification sectorielle offrent une plus grande sécurité de planification.

## **Choix définitif des sites lors de la prochaine étape du plan sectoriel**

Comme l'a montré la consultation de l'année dernière auprès des cantons et des communes, des clarifications supplémentaires sont nécessaires avant de fixer les emplacements définitifs des hubs (centres logistiques) et des remblais de terrain ainsi que le tracé des tunnels. En outre, les mesures nécessaires à la protection des eaux souterraines doivent être définies. CST travaille actuellement sur le développement de solutions pour les points en suspens de la consultation. Dans la prochaine étape du plan sectoriel, il s'agira, d'ici 2027, de continuer à examiner et évaluer les intérêts des différentes parties prenantes dans le cadre d'un dialogue commun et en tenant compte des plans directeurs cantonaux. Le choix définitif des sites aura lieu dans le cadre de cette prochaine étape du plan sectoriel. Une fois le choix effectué, CST pourra demander l'autorisation de construire (dite approbation des plans) à l'Office fédéral des transports (OFT). En complément de la procédure du plan sectoriel, CST a été chargé par la Confédération de faire vérifier ses propres hypothèses de projet par une instance indépendante, afin de démontrer la faisabilité du projet. CST a partagé les résultats de cette vérification avec l'Office fédéral des transports, afin de servir de base aux étapes suivantes de la procédure.

### **Plus d'informations pour les médias :**

Jasmin Knight, Manager Corporate Projects & Affairs CST  
Tel. +41 77 447 21 86

[www.cst.ch](http://www.cst.ch)